

à défaut, les délégués du personnel peut fixer une proportion différente de celle mentionnée ci-dessus, dans des conditions et dans des limites fixées par décret en Conseil d'Etat. »

Article 2

Le Premier ministre, le ministre de l'intérieur, le ministre de l'équipement, des transports et du logement, le ministre de l'agriculture et de la pêche et le secrétaire d'Etat à l'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 mars 2002.

JACQUES CHIRAC

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
LIONEL JOSPIN

Le ministre de l'intérieur,
DANIEL VAILLANT

*Le ministre de l'équipement,
des transports et du logement,*
JEAN-CLAUDE GAYSSOT

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,
FRANÇOIS PATRIAT

Le secrétaire d'Etat à l'outre-mer,
CHRISTIAN PAUL

Décret du 11 mars 2002 portant reconnaissance légale d'une congrégation

NOR : INTA0200060D

Par décret en date du 11 mars 2002, la congrégation dite « Communauté des moines cisterciens de l'abbaye Notre-Dame de Tamié », dont le siège est à Plancherine (Savoie), est légalement reconnue.

Décret du 11 mars 2002 portant reconnaissance d'une association comme établissement d'utilité publique

NOR : INTA0200062D

Par décret en date du 11 mars 2002 :

Est reconnue comme établissement d'utilité publique l'association dite « Groupe Développement » dont le siège est au Bourget (Seine-Saint-Denis) ;

Sont approuvés les statuts (1) de cette association.

(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du lieu du siège social.

Arrêté du 27 février 2002 portant constatation de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE0200080A

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, notamment son article 5, alinéa 2 ;

Vu la loi n° 90-509 du 25 juin 1990 modifiant le code des assurances et portant extension aux départements d'outre-mer et aux collectivités territoriales du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles ;

Vu la loi n° 92-665 du 16 juillet 1992 portant adaptation au Marché unique européen de la législation applicable en matière d'assurance et de crédit, et notamment ses articles 34 et 35 ;

Vu les arrêtés du 5 septembre 2000 portant respectivement modification de l'article A. 125-1 du code des assurances et création de l'article A. 125-3 du code des assurances ;

Après examen des rapports faisant apparaître l'intensité anormale d'un agent naturel, dont les conséquences dommageables ne sont pas assurables,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – En application des dispositions de l'article 1^{er} de la loi du 13 juillet 1982 susvisée, l'état de catastrophe naturelle est constaté pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations par remontées de nappe phréatique, les mouvements de terrains et les inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues survenus dans les départements et aux dates désignés en annexe.

Art. 2. – L'état de catastrophe naturelle constaté à l'article 1^{er} du présent arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés à l'article 1^{er}, alinéa 1, de la loi du 13 juillet 1982 susvisée, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé à l'article 1^{er}, alinéa 2, de la loi du 13 juillet 1982 susvisée, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

Art. 3. – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre d'arrêtés pris pour un même risque, depuis le 2 février 1995, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces arrêtés figure entre parenthèses dans l'annexe. Il prend en compte non seulement les arrêtés antérieurs pris pour un même risque, mais aussi le présent arrêté.

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 février 2002.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur de la défense
et de la sécurité civiles,*
haut fonctionnaire de défense,
M. SAPPIN

*Le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,*
Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur du Trésor :
Le sous-directeur,
T. FRANCO

La secrétaire d'Etat au budget,
Pour la secrétaire d'Etat et par délégation :
Par empêchement de la directrice du budget :
La sous-directrice,
C. BUHI.

ANNEXE

DÉPARTEMENT DE L'AINSE

*Inondations par remontée de nappe phréatique
du 1^{er} avril au 30 juin 2001*

Commune de Montescourt-Lizerolles (1).

Inondations et coulées de boue du 21 au 22 mars 2001
Commune de La Ferté-Milon.

Inondations et coulées de boue du 7 juillet 2001
Commune d'Ambleny.

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Inondations et coulées de boue du 5 mai 2001
Commune de Cusset.

DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Inondations et coulées de boue du 25 juillet 2001
Commune de Puimoisson (1).

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Mouvement de terrain du 1^{er} février au 30 avril 2001
Commune de Saint-Aubin-Lébizay (2).

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

*Inondations par remontée de nappe phréatique
du 5 au 6 novembre 2000*

Commune de Saint-Agnant (1).

Inondations et coulées de boue du 5 novembre 2000

Commune de Bourcefranc-le-Chapus (2).

Inondations et coulées de boue du 5 au 6 novembre 2000

Communes de Pont-l'Abbé-d'Arnoult (3), Soullignonne (2).

Inondations et coulées de boue du 7 au 8 novembre 2000

Commune des Eglises-d'Argenteuil.

Inondations et coulées de boue du 8 au 9 novembre 2000

Commune de Varaize (2).

Inondations et coulées de boue du 10 au 11 novembre 2000

Commune de Nuailly-sur-Boutonne (2).

DÉPARTEMENT DU CHER

Inondations et coulées de boue du 5 au 6 mai 2001

Commune de Marseilles-lès-Aubigny.

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

Mouvement de terrain du 5 au 6 juillet 2001

Commune de Tulle (2).

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR

Mouvement de terrain du 4 mai 2001

Commune de Saint-Cast-le-Guildo (2).

Inondations et coulées de boue du 2 août 2001

Communes de Languéan (2), Plénée-Jugon (3), Pleslin-Trigavou (2), Plestan (2), Plouër-sur-Rance (3).

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

Inondations et coulées de boue du 4 au 6 juillet 2001

Commune de Cressat (2).

DÉPARTEMENT DU DOUBS

*Inondations par remontée de nappe phréatique
du 11 mars au 3 avril 2001*

Commune de Chemaudin (1).

*Inondations par remontée de nappe phréatique
du 15 mars au 30 avril 2001*

Commune de Saône (1).

DÉPARTEMENT DE L'EURE

Inondations et coulées de boue du 21 au 24 mars 2001

Commune de Marcilly-sur-Eure.

Inondations et coulées de boue du 31 mars 2001

Commune de Marcilly-sur-Eure.

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

Inondations et coulées de boue du 7 octobre 2001

Commune de Pont-Croix (4).

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

Mouvement de terrain du 1^{er} au 30 septembre 2001

Commune de Villandry (2).

Inondations et coulées de boue du 20 au 21 octobre 2001

Commune de Saint-Benoît-la-Forêt (2).

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Inondations et coulées de boue du 19 octobre 2001

Commune de Haute-Goulaine.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Mouvement de terrain du 5 janvier au 28 février 2001

Commune de Montreuil-sur-Maine (2).

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

Inondations et coulées de boue du 11 au 12 novembre 2000

Commune de Saint-Senier-de-Beuvron (2).

DÉPARTEMENT DE LA MARNE

*Inondations par remontée de nappe phréatique
du 23 mars au 8 mai 2001*

Commune de Taissy (1).

Inondations et coulées de boue du 23 juillet 2001

Communes de La Celle-sous-Chantemerle (2), Etréchy (2).

Inondations et coulées de boue du 3 août 2001

Communes de La Celle-sous-Chantemerle (3), Fontaine-Denis-Nuisy (2).

DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Inondations et coulées de boue du 17 août 2001

Communes de Blénod-lès-Toul (2), Bruley (2), Charmes-la-Côte (2), Choloy-Ménillot (2), Domgermain (2), Ecouves (4), Lucey (2), Pagny-derrière-Barine (2).

Inondations et coulées de boue du 29 décembre 2001

Communes de Moncel-sur-Seille (3), Nomény (2).

Inondations et coulées de boue du 29 au 30 décembre 2001

Commune d'Arraye-et-Han (3).

Inondations et coulées de boue du 29 au 31 décembre 2001

Communes d'Autreville-sur-Moselle, Dombasle-sur-Meurthe, Pont-Saint-Vincent, Villey-Saint-Etienne.

Inondations et coulées de boue du 31 décembre 2001

Commune de Champey-sur-Moselle.

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Inondations et coulées de boue du 29 au 31 décembre 2001

Commune d'Euville (3).

Inondations et coulées de boue du 30 décembre 2001

Communes de Brixey-aux-Chanoines (2), Champougny (3).

Inondations et coulées de boue du 30 au 31 décembre 2001

Communes de Chalaines (2), Goussaincourt (2), Neuville-lès-Vaucouleurs (2), Ourches-sur-Meuse (2), Pagny-la-Blanche-Côte (2), Rigny-la-Salle (3), Saint-Germain-sur-Meuse (2), Sauvigny (2), Sepvigny (2), Sorcy-Saint-Martin (3), Troussey (5), Vaucouleurs (3).

*Inondations et coulées de boue du 30 décembre 2001
au 1^{er} janvier 2002*

Commune de Vignot (3).

*Inondations et coulées de boue du 30 décembre 2001
au 2 janvier 2002*

Communes de Bislée (2), Commercy (4).

*Inondations et coulées de boue du 30 décembre 2001
au 3 janvier 2002*

Commune de Void-Vacon (3).

Inondations et coulées de boue du 31 décembre 2001

Communes d'Ailly-sur-Meuse (3), Brasselette (3), Han-sur-Meuse (3), Maizey (4).

*Inondations et coulées de boue du 31 décembre 2001
au 1^{er} janvier 2002*

Communes de Bannancourt (2), Boncourt-sur-Meuse (3), Kœur-la-Grande (2), Les Paroches (4).

*Inondations et coulées de boue du 31 décembre 2001
au 2 janvier 2002*

Communes de Dompcevrin (3), Kœur-la-Petite (2), Mécrin (3), Pagny-sur-Meuse (2), Pont-sur-Meuse (3).

*Inondations et coulées de boue du 31 décembre 2001
au 3 janvier 2002*

Commune de Chauvencourt (4).

*Inondations et coulées de boue du 31 décembre 2001
au 8 janvier 2002*

Commune de Tilly-sur-Meuse (3).

Inondations et coulées de boue du 1^{er} janvier 2002

Communes de Belleville-sur-Meuse (5), Saint-Mihiel (6).

Inondations et coulées de boue du 1^{er} au 2 janvier 2002

Communes de Belleray (4), Charny-sur-Meuse (3), Consenvoye (3), Thierville-sur-Meuse (3).

Inondations et coulées de boue du 1^{er} au 4 janvier 2002

Commune de Vilosnes-Haraumont (3).

Inondations et coulées de boue du 1^{er} au 5 janvier 2002

Commune de Regnéville-sur-Meuse (3).

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

*Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues
du 10 janvier 2001*

Communes de Gâvres (1), Larmor-Plage (1).

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

Inondations et coulées de boue du 29 décembre 2001

Commune de Lindre-Basse (2).

Inondations et coulées de boue du 29 au 30 décembre 2001

Communes de Château-Salins (2), Han-sur-Nied (4).

Inondations et coulées de boue du 29 au 31 décembre 2001

Communes de Sarreinsming, Wittring.

*Inondations et coulées de boue du 29 décembre 2001
au 1^{er} janvier 2002*

Commune de Sarralbe.

Inondations et coulées de boue du 30 au 31 décembre 2001

Commune de Marly.

*Inondations et coulées de boue du 30 décembre 2001
au 1^{er} janvier 2002*

Commune de Metz.

DÉPARTEMENT DU NORD

*Inondations par remontée de nappe phréatique
du 1^{er} décembre 2000 au 31 mars 2001*

Commune de Provin.

*Inondations par remontée de nappe phréatique
du 2 au 3 décembre 2000*

Commune d'Haubourdin.

Inondations et coulées de boue du 19 au 20 septembre 2001

Commune de Bollezeele (2).

Inondations et coulées de boue du 20 septembre 2001

Communes d'Arnèke, Esquelbecq (2), Hondeghem (2), Noordpeene, Oxelaère (2), Pitgam (2), Sercus, Wemaers-Cappel (2), Wormhout, Zegerscappel, Zermezele (2).

Inondations et coulées de boue du 20 au 21 septembre 2001

Communes de Buysseure, Wylder.

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Inondations et coulées de boue du 24 mai 2001

Commune de Communay.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Inondations et coulées de boue du 28 juillet 2001

Commune de Grandvelle-et-le-Pernot (4).

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

Mouvement de terrain du 15 mai 2001

Commune de Parigné-l'Évêque (2).

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Mouvement de terrain du 11 au 14 avril 2001

Commune de Chilly (1).

Inondations et coulées de boue du 29 août 2001

Commune de Thorens-Glières.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Mouvement de terrain du 1^{er} août 2000 au 31 août 2001

Commune de Sainte-Aulde (2).

Inondations et coulées de boue du 27 juillet 2001

Commune de Pontault-Combault (2).

DÉPARTEMENT DE LA SOMME

Mouvement de terrain du 1^{er} janvier au 10 août 2001

Commune de Maucourt.

Mouvement de terrain du 15 février au 30 novembre 2001

Commune de Bouchoir.

Mouvement de terrain du 10 avril au 30 novembre 2001
Commune d'Etelfay.

Mouvement de terrain du 12 avril au 17 octobre 2001
Commune d'Hangest-en-Santerre.

Mouvement de terrain du 12 avril au 30 novembre 2001
Communes de Gruny, Sauvillers-Mongival.

Mouvement de terrain du 28 avril au 16 septembre 2001
Commune d'Erches.

Mouvement de terrain du 7 mai au 30 novembre 2001
Commune de Roye.

Mouvement de terrain du 7 juillet au 7 septembre 2001
Commune de Folies.

Mouvement de terrain du 7 juillet au 10 octobre 2001
Commune de Fescamps.

Mouvement de terrain du 7 juillet au 20 octobre 2001
Commune de Tilloloy.

Mouvement de terrain du 7 juillet au 30 octobre 2001
Commune de Laboissière-en-Santerre.

Mouvement de terrain du 7 juillet au 15 novembre 2001
Commune de La Chavatte.

Mouvement de terrain du 7 juillet au 30 novembre 2001
Communes d'Andechy, Beuvraignes, Faverolles, Laucourt, Méharicourt, Montidier, Parvilliers-le-Quesnoy, Piennes-Onvillers, Rouvroy-en-Santerre.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Inondations et coulées de boue du 9 octobre 2001
Commune de Bédoin.

Inondations et coulées de boue du 9 au 10 octobre 2001
Commune de Mormoiron.

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

Inondations et coulées de boue du 29 septembre 2001
Commune de La Flocellière.

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Mouvement de terrain du 6 au 7 juillet 2001
Commune de Chamarande (2).

Inondations par remontée de nappe phréatique du 26 mars au 15 avril 2001
Commune de Corbeil-Essonnes.

Inondations et coulées de boue du 6 au 7 juillet 2001
Communes de Chamarande (2), Sainte-Geneviève-des-Bois.

Inondations et coulées de boue du 7 juillet 2001
Communes de Ris-Orangis (4), Vigneux-sur-Seine (2).

Inondations et coulées de boue du 14 juillet 2001
Commune de Ballainvilliers (5).

Inondations et coulées de boue du 26 juillet 2001
Commune de Bièvres (4).

Inondations et coulées de boue du 27 juillet 2001
Commune de Paray-Vieille-Poste (6).

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Inondations et coulées de boue du 27 juillet 2001
Commune de Bagnolet (2).

DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE

Mouvement de terrain du 20 mars au 1^{er} avril 2001
Commune de Pontoise.

Mouvement de terrain du 23 mars au 11 juillet 2001
Commune de Bessancourt.

Mouvement de terrain du 3 mai 2001
Commune de Cergy.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Arrêté du 14 janvier 2002 modifiant l'arrêté du 21 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués (opérations ordinaires)

NOR: MENF0200121A

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, notamment ses articles 64, 86, 104 et 226 ;

Vu le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements, notamment ses articles 15 et 17 ;

Vu le décret n° 82-390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des préfets de région, à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans la région et aux décisions de l'Etat en matière d'investissement public, notamment ses articles 14 et 16 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 1982 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués (opérations ordinaires),

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'annexe I de l'arrêté du 21 décembre 1982 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :